

**Direction :**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2009037**

**Signataire :**

**OBJET :Création d'un budget annexe pour le SSIDPAAH**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction comptable n°09-006-M22 du 31 mars 2009 portant règlement budgétaire et comptable des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Considérant qu'il y a lieu conformément à ces références d'imputer les dépenses et les recettes de fonctionnement du SSIDPA jusqu'à présent intégrées dans le budget général de la commune nomenclature M 14 en budget annexe M 22 à compter de l'exercice 2010.

Considérant qu'il y a lieu de créer un budget annexe du SSIDPA pour l'exercice 2010.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la création d'un budget annexe selon la nomenclature M 22 pour le service de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées géré par la ville à compter de l'exercice 2010.

Le Maire

Jacques SALVATOR